

Direction départementale des territoires et de
la mer du Morbihan
Délégation à la mer et au littoral
Affaire suivie par
Vassilis SPYRATOS
Marie-Françoise BARBOUX
Tél. : 02 97 37 47 47
Mél : marie-francoise.barboux@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 06 FEV. 2019

Révision du schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan

**Réunion en plénière de l'ensemble des groupes de travail (GT) du
6 novembre 2018**

Le diaporama projeté en séance est disponible sur le site internet des services de l'État en Morbihan :
<http://www.morbihan.gouv.fr/>

M. LE VELY, secrétaire général de la préfecture du Morbihan, et M. LE DIREACH, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique, introduisent la réunion.

M. LE VELY rappelle l'importance du chantier de la révision du SMVM, engagé à l'occasion du séminaire de Berder en 2013. Depuis l'engagement de cette révision, des changements importants ont eu lieu en matière législative et d'organisation institutionnelle (loi NOTRE, compétences accrues des EPCI en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, d'eau et d'assainissement en 2020 ; nouveau périmètre de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération).

En novembre 2017, le préfet a souhaité, à ce stade de l'avancement du travail de révision du SMVM, prendre le temps d'approfondir certains sujets avec les présidents et représentants des 2 EPCI GMVA et AQTA. Il ne s'agit pas d'une remise en cause du contenu, mais d'assurer une bonne appropriation et répartition des rôles et responsabilités dans ce contexte d'évolution législative et de compétences des acteurs.

Il souligne que les conditions semblent désormais réunies pour poursuivre les travaux de révision qui devront aboutir en 2019. La présente séance réunit l'ensemble des membres des groupes de travail (GT) pour présenter les propositions issues des travaux des groupes.

M. LE DIREACH souligne que la réglementation prévoit que le préfet maritime doit donner son accord au projet de SMVM qui porte sur une partie du territoire qui constitue une unité géographique et maritime. Certaines orientations devront être confirmées par des arrêtés du préfet maritime, notamment celles portant sur la préservation de l'environnement et la prévention des conflits d'usage.

Le calendrier du SMVM s'articule bien avec la production du document stratégique de façade (DSF), qui sera arrêté d'ici l'été prochain. Ce document est piloté également par le préfet maritime. Il souligne que le DSF est un document couvrant l'ensemble de la façade atlantique nord-ouest, et que le SMVM est l'outil le plus adapté pour définir les règles locales, les recommandations et les actions partenariales permettant d'appréhender au mieux les enjeux de gestion et de préservation locale du golfe.

Echanges

Question : Sous quel délai sera promulgué le SMVM ?

Réponse : L'objectif est de finaliser la révision du SMVM avant les élections municipales de 2020. Compte tenu des procédures de consultation et d'enquête publique pour le SMVM, un délai d'un an semble raisonnable pour que les travaux engagés aboutissent.

M. FOUCAULT, maire de Séné, président du GT « stratégie littoral », confirme que les élus présidents de GT souhaitent que le SMVM puisse aboutir au cours de leur mandat, soit avant 2020.

Observation : Il faut veiller à la bonne cohérence entre SMVM et DSF.

Réponse : Il est bien prévu une subsidiarité entre le DSF et le SMVM, qui définira les déclinaisons fines sur le territoire, et donc le comité de pilotage définira les orientations de gestion du golfe. Le DSF ne se substituera pas au nécessaire travail local et collectif réalisé dans le cadre du SMVM. De la même manière, s'il y avait un parc marin (ex. Iroise), ce serait le conseil du parc qui aurait la responsabilité de définir les règles et principes d'équilibre entre activités économiques, de loisirs et protection de l'environnement.

1 – Eléments introductifs

Mme SIRET-JOLIVE présente l'ordre du jour de la réunion, qui vise à présenter les résultats des propositions des différents groupes de travail, d'une manière non exhaustive mais permettant une information complète des principales orientations et actions proposées par les groupes thématiques. Elle souligne la qualité des travaux menés et des propositions formulées, ainsi que le fait qu'il s'agisse d'une révision et que la méthode poursuivie reste participative.

Un tableau de synthèse des actions, fruit du travail des GT, sera remis aux participants en fin de séance. Il est l'ossature du SMVM sur lequel la rédaction a commencé. Dans la présentation des travaux menés par les cinq GT, un focus sera mis sur les points d'évolutions apportés et le travail restant à approfondir ; figurent en rouge dans le diaporama, les actions relevant de la compétence de la préfecture maritime.

Elle présente les nouveaux membres de l'équipe projet SMVM.

2 – Restitution des travaux des groupes de travail

2.1 - Restitution du GT « Activités primaires »

Mme VANARD, maire adjointe à St-Gildas-de-Rhuys, présidente du GT « Activités primaires » remercie l'ensemble des personnes qui ont participé au GT et rappelle que l'objectif recherché est de conforter l'ensemble des activités primaires marines du golfe, la pêche et les cultures marines, tout en assurant la nécessaire protection du golfe et son amélioration.

La poursuite de la présentation par M. MESMEUR, animateur du GT, est détaillée dans le diaporama.

Echanges

Question : Avez-vous évoqué la maîtrise d'ouvrage sur les études de la fonction de nourricerie et frayère du golfe ?

Réponse : Cette question a bien été abordée, mais il reste effectivement des interrogations, qui seront l'un des points à travailler lors du prochain GT.

Question : Comment sera traité l'impact du changement climatique qui sera sans doute majeur sur l'écosystème marin, les espèces pêchées et l'activité conchylicole ? Est-ce qu'un lien est fait avec le PCAET, ? Réponse : Ce sujet est traité dans le GT Stratégies Littorales et a fait l'objet de débats notamment dans le GT Activités primaire. Un lien sera fait avec les PCAET. Une approche prospective est également promue pour la prise en compte de l'évolution du trait de côte, de l'évolution des boisements et d'étude sur les changements écosystémiques. Concernant les risques d'impact sur l'activité ostréicole, il est apparu excessivement complexe d'étudier cette question directement, car se posent des questions de maître d'ouvrage par cette étude, et un problème d'échelle (l'échelle d'étude pertinente est beaucoup plus large que le golfe). Une attention particulière a par contre été portée sur la prise en compte des problématiques des besoins particuliers de relocalisation des installations et ouvrages conchylicoles.

Remarque : L'attention renforcée sur le bon entretien des parcs est une action utile, car il y a parfois des tables renversées qui posent problème dans le golfe

Observation : La gestion des pêches qui se fait réglementairement en lien entre le comité des pêches et l'État doit mieux être mise en évidence dans le SMVM.

Réponse : Le SMVM ne contredira pas la réglementation des pêches qui relève du projet des régions sur proposition de comité régional des pêches. Il pourra mettre en œuvre le travail sur la gestion durable de la ressource mis en place par le comité départemental.

2.2 - Restitution du GT « UPE »

M. GOALLO, maire adjoint à Baden, président du GT, indique que le sujet des usages du plan d'eau est central et transversal, au cœur du lancement du 1^{er} SMVM. A cette époque, les conflits d'usages étaient nombreux, avec des impacts forts de certains usages sur l'environnement (très nombreux pêcheurs de palourdes dans les herbiers, relations ostréiculteurs / plaisanciers / protecteurs de l'environnement...). Cela s'est beaucoup amélioré avec le SMVM, qui a permis de clarifier les limites et les espaces de chaque usage. Les prescriptions retenues (7000 mouillages, vitesse limitée à 5 nœuds, définition des zones à vocation prioritaires, zones naturelles...) sont désormais comprises et acceptées.

Les grands principes, équilibres et prescriptions du SMVM devront être maintenus.

Il reste néanmoins des interfaces à traiter, pour lesquelles il faudra reprendre certaines prescriptions où des efforts sont à poursuivre : accès aux îles et îlots, aux plages et coins de sable, les manifestations nautiques d'envergure qui doivent être plus encadrées sur les aspects sécurité et environnement, effort à faire sur les carènes des navires à passagers...

La poursuite de la présentation par M. LE GUERN, animateur du GT, est détaillée dans le diaporama.

Echanges

Remarque : Les manifestations nautiques terrestres (course à pied...) sont à prendre en compte également.
Réponse : Ce sujet est bien pris en compte par le GT biodiversité, qui traite des manifestations sportives et culturelles dans leur ensemble.

Remarque : Il faudrait donner du temps à l'adaptation de la flotte de navires à passagers pour se mettre aux normes au travers d'une charte par exemple.

Réponse : Concernant les eaux noires, c'est un sujet à discuter. Toutefois, il convient de rappeler que l'ensemble de la flotte, y compris les transports passagers, est soumise à la réglementation comme les autres modes de transports.

Remarque : L'impact du bruit du scooter des mers n'est pas traité.

Réponse : L'usage des scooters de mer n'est pas interdit en soi, mais les limitations de vitesse limitant l'intérêt de leur usage dans le golfe. Le bruit est une particularité qui pourrait permettre de traiter juridiquement cette question, ce qui est en cours d'analyse pour en vérifier la faisabilité juridique.

Remarque : Concernant l'accès aux plages, les représentants de la profession conchylicole soulignent le fait que les sites de plages présentent une diversité importante avec des facteurs différents, dont le niveau d'eau, à prendre en considération. Les conditions de l'accès doivent être examinées au cas par cas, et il convient de distinguer les plages des simples coins de sable. De plus, les représentants du métier conchylicole précisent qu'il existe beaucoup de passage et d'accès aux plages, et les professionnels sont prêts à en assurer le balisage. Il ne devrait pas y avoir beaucoup de déplacements de parcs nécessaires. D'importantes opérations de nettoyage des parcs et tables abandonnées ont été menées depuis les années 2000 et seront poursuivies. Il est souligné également un besoin de bien rappeler l'interdiction de pêche dans les parcs.

Réponse : Les représentants conchylicoles participent au GT et pourront donc faire part de leurs propositions. Concernant les coins de plages, la DDTM est confiante sur le fait d'arriver à un inventaire partagé sachant que la méthode de recensement est désormais partagée ce qui n'était pas le cas en 2006. Le travail se poursuit au cas par cas, selon une approche participative et en faisant le choix de l'équilibre.

2.3 - Restitution du GT « qualité des eaux »

M. LE DELEZIR, maire adjoint de Crach, président du GT « qualité des eaux », souligne que la qualité de l'eau est un enjeu majeur reconnu par tous, à la fois pour l'environnement du golfe et ses usages, et que sa présidence du GT QE a été concomitante à sa présidence du SAGE. Celui-ci comme le SMVM visent à répondre à des enjeux environnementaux et économiques (conchyliculture, tourisme...). Il rappelle que le SAGE Golfe Morbihan Ria d'Étel est en voie de validation.

Le GT Eau du SMVM comme la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE sont des instances réunissant les mêmes acteurs pour discuter et définir les orientations et actions pertinentes pour répondre à ces enjeux et prendre en compte les besoins de l'environnement, de la biodiversité et des activités économiques. Il indique qu'il faut éviter les doublons entre instances et que les élus doivent porter le message de la qualité de l'eau, même s'il porte moins facilement que les sujets économiques.

Il souligne l'importance du SMVM comme « parlement local » réunissant élus, usagers, associations et services de l'État, pour définir les modes de gestion du golfe du Morbihan et de sa frange littorale.

Etant donné que la qualité de l'eau nécessite des actions sur les bassins versants, pas seulement sur les communes littorales, le SAGE correspond au bon périmètre géographique pertinent. Aussi, il est retenu de

limiter les doublons en renvoyant dans le SAGE les actions concernant la réduction des pollutions d'origine terrestre (assainissement, pollutions diffuses,) et de maintenir au sein du SMVM, les orientations concernant les pollutions d'origine maritime.

Il note que sur les macros-déchets, des études et innovations sont menées et que les états des lieux s'inscrivent dans des temps longs. Des améliorations sont ainsi constatées.

Voir la présentation détaillée du GT dans le diaporama.

Echanges

Remarque : Le SAGE présente de nombreux objectifs et enjeux. Question : Peut-on travailler de façon transversale entre les groupes pour mettre en relation les travaux sur la pollution d'origine maritime et terrestre ?

Réponse : Oui, cela est prévu, même si la forme de travail est à définir.

Question : Le SMVM a-t-il prévu de prévoir un programme d'actions pour améliorer la qualité de l'eau, et réduire les pollutions venant de l'amont ? Des objectifs avec indicateurs de suivi - évaluation seront-ils transmis au SAGE par le SMVM, ou au SMVM par le SAGE ? Il sera difficile de faire une évaluation si des indicateurs de suivi ne sont pas définis.

Réponse : Le président indique que l'assainissement est un poste très important de dépense des collectivités. L'identification des sources de pollutions prioritaires à réduire faisait l'objet d'un travail important et utile, par le PNR sur la rivière de Pénerf, le SMLS sur la rivière d'Auray. La réflexion sur l'avenir de l'organisation des actions de réduction des pollutions diffuses est nécessaire, les finances sont mobilisées pour traiter ces sujets. C'est un enjeu majeur sur lequel il s'engage à demander un retour sur les évolutions obtenues.

La DDTM indique que les orientations et actions visant à réduire les pollutions d'origine terrestre seront définies par le SAGE, qui présente la bonne échelle. Les indicateurs seront dans le SAGE. Pour autant, il est important de partager la connaissance et valoriser également les progrès. Une restitution aux acteurs du SMVM sera possible dans le cadre de la conférence annuelle du SMVM ou d'autres temps d'échanges qui seront prévus.

Question : Est-ce que la qualité de l'eau est également vue sous le prisme du changement climatique ? N'y-a-t-il pas un risque de pollution plus sourde par rapport au risque d'eutrophisation ?

Réponse : La démarche prospective de prise en compte du changement climatique est présente dans le SAGE ainsi que dans les plans climat air-énergie territoriaux (PCAET) des collectivités. Le SMVM inclut un certain nombre d'actions relatives à la prise en compte du changement climatique, mais ce sujet n'a pas été spécifiquement abordé dans ce GT qualité des eaux. Concernant le risque d'eutrophisation, c'est effectivement un risque qui est susceptible d'augmenter avec le changement climatique et qui nécessite d'être très attentif. L'enjeu est en termes de réduction des flux de nutriments. Une étude a été menée par le CEVA sur les ulves dans le golfe, et un protocole est mis en place sur le golfe pour étudier le développement des algues. Le problème d'envasement qui date de plus de 30 ans, nécessite d'aborder globalement le sujet et de se poser les questions « comment s'adapter et quel est le poids de l'homme ? » .

2.4 - Restitution du GT « Biodiversité »

M. BOULANGER, maire de Noyal, président du GT biodiversité, remercie les membres du GT qui sont très impliqués et ont contribué à la formulation de propositions pertinentes pour l'avenir du golfe. Il rappelle que toutes les propositions n'ont pu être retenues, pour retenir des actions réalisables, le SMVM ayant besoin d'un programme opérationnel. Certaines ont un coût, d'autres moins mais pour autant, la poursuite des efforts sera nécessaire pour modifier les usages. Il est important d'une façon générale de communiquer et de faire preuve de pédagogie, mais il est parfois nécessaire sur certains sujets, de fixer des règles.

Les actions issues d'autres GT contribueront également à la protection de la biodiversité (identification des habitats jouant un rôle fonctionnel pour les espèces piscicoles, mouillages écologiques, encadrement des manifestations, ...).

Concernant, le sentier du littoral et l'accès au littoral, le bon équilibre est à trouver. Certains lieux ont besoin que le milieu subisse le moins de pression anthropique possible.

La poursuite de la présentation par Mme BOUTEILLER, nouvelle animatrice du GT qui prend la suite de Mme MORVAN, est détaillée dans le diaporama. Elle souligne que l'un des points majeurs qui a changé depuis 2006, c'est la montée du dispositif Natura 2000 avec l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB), l'évaluation des incidences et la possibilité de mobiliser des moyens financiers dédiés sur le territoire.

Echanges

Question : Concernant la gestion des marais endigués, est-il possible de remblayer des marais littoraux, sans autorisation particulière en dessous du seuil de déclaration loi sur l'eau ?

Réponse : Il est interdit de remblayer un marais sans autorisation, quelle que soit la surface. Par ailleurs, le SAGE dans sa règle 4, interdit tout remblais de zones humides dès le premier mètre carré sauf exceptions, dont ne font pas partis les marais littoraux.

Question : Quels seront les indicateurs en matière de biodiversité ? Ces indicateurs sont essentiellement le suivi de la mise en œuvre des actions et l'évaluation du SMVM.

Réponse : Effectivement, ces indicateurs de suivi et d'évaluation seront définis pour chaque action du SMVM, et c'est pour cela qu'il importe de définir des actions réalisables, à la mesure des acteurs du SMVM sur lesquels on pourra définir des indicateurs et en suivre la mise en œuvre.

Question : On parle beaucoup de manifestations mais est-ce que les randonneurs, associations organisatrices sont associés ?

Réponse : A ce stade l'action prévue valide un principe, avec la définition d'un outil-cadre pour apprécier l'impact global de ces manifestations et l'acceptabilité des demandes individuelles. Les animateurs Natura 2000 échangent déjà régulièrement avec ces partenaires sur les enjeux à prendre en compte dans les évaluations des incidences.

2.5 - Restitution du GT « stratégie littoral »

M. FOUCAULT, maire de Séné, président du GT « stratégie littoral », souligne l'importance du SMVM comme lieu d'échanges et de concertation de qualité, permettant de réunir, ce qui n'est pas habituel, des élus, des usagers, l'État, des chercheurs, des associations impliquées sur un territoire. Après l'important exercice réalisé de production de propositions d'actions, un temps de maturation était nécessaire.

Il remercie les animateurs du groupe, M. HENNION et Mme. MOTHASIS, qui sont partis vers d'autres horizons.

La poursuite de la restitution, détaillée dans le diaporama, est présentée par les animateurs et co-animateurs du GT, M. PEINTURIER, remplaçant de M. HENNION, Mme CASSE et M. PASCO du PNR.

Echanges

Observation : Il conviendrait de prioriser les actions et de définir des indicateurs.

Réponse : Il conviendra effectivement de définir les indicateurs de suivi et d'évaluation du SMVM. A ce stade, les groupes ont essayé d'avoir un regard d'anticipation portant à 10 et 20 ans en définissant les actions.

Observations : Les orientations n'apparaissent pas clairement dans la présentation.

Réponse: De façon à alléger les présentations et tenir dans un format acceptable, le choix s'est porté sur une présentation non pas des orientations, actées en 2016, mais des travaux réalisés par les GT. Pour autant, le tableau de synthèse remis en fin de séance rappelle les orientations.

3 – Les travaux à venir et le calendrier

M. SPYRATOS précise le rôle des coordonnateurs / animateurs des actions SMVM. Ceux-ci doivent assurer le suivi de la mise en œuvre des actions, en lien avec les maîtres d'ouvrages et acteurs associés (s'il n'est pas maître d'ouvrage ou responsable lui-même de la mise en œuvre de l'action) et en assurer la restitution aux GT. Dans le tableau de synthèse, sont identifiés les acteurs pressentis pour assurer ce rôle d'animateur, qui sont des acteurs institutionnels. La majorité des actions ont une coordination/animation pressentie par l'État, les EPCI et le parc naturel régional (PNR) du Golfe du Morbihan.

Toutefois, il reste des actions sans animateurs encore identifiés, ce qui fragilise leur engagement.

Calendrier synthétique envisagé

- mi-novembre à mi-février : Poursuite travaux des GT et prise en compte des remarques des structures membres des GT sur une première version de rédaction V1 du SMVM révisé (état lieux+orientations) qui sera transmise en décembre
- printemps 2019: Concertation préalable du public sous l'égide d'un garant
- mi-avril 2019 : COPIL de validation du projet de SMVM

- mi-mai à mi-août 2019 : Consultation des structures associées et de l'autorité environnementale sur le projet de SMVM révisé
- mi-août - septembre 2019 : Enquête publique (avant période de réserve des élections)
- fin 2019 : Arrêté portant approbation du SMVM révisé.

Il est précisé que la concertation préalable cible le grand public et non pas les membres des GT qui ont participé à la production de la matière du SMVM.

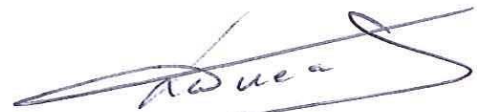
M. le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et M. l'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique clôturent la réunion en remerciant l'ensemble des participants et des présidents pour leurs implications dans ces travaux. Ils indiquent que les animateurs et les présidents reprendront rapidement contact avec les membres, pour les prochaines réunions des GT et la poursuite du travail.

Le secrétaire général de la
préfecture du Morbihan,



Cyrille LE VELY

L'adjoint au préfet maritime
chargé de l'action de l'Etat en mer
de l'Atlantique



Daniel LE DIREACH

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS

Nom	Prénom	Organisme
LE VELY	Cyrille	Secrétaire général de la préfecture
LE DIREACH	Danielle	Préfet maritime adjoint
ROITEL	Olivier	Préfecture maritime
PONSOT	Pierre-Alexis	DDCSPP
SIRET-JOLIVE	Kristell	DDTM
SPYRATOS	Vassilis	DDTM
BARBOUX	Marie-Françoise	DDTM
FOURNIER	David	DDTM
JANNOT	Adélaïde	DDTM
LANNUZEL	Pierre-Yves	DDTM
LE GUERN	Matthieu	DDTM
MESMEUR	Yannick	DDTM
MIALET	Vincent	DDTM
PEINTURIER	Cédric	DDTM
ROGER-BUYS	Frédérique	DDTM
SALIN	Richard	DDTM
HOUSSAIS	Patrick	DIRM NAMO
LOUIS	Yves	DIRM NAMO
LEGRAND	Guy	DREAL
PAILLAT	Gilles	DREAL
LE DELEZIR	Ronan	adjoint au maire de CRAC'H, président GT Qualité des eaux
LE BERRIGAUD	Jeanine	adjointe au maire de VANNES
COUTURIER	Michel	AQTA
JOYEUX	Marie-Laure	AQTA (chargée de suivi des PLU, Service Aménagement-Habitat)
PAJOT	Régis	Conseil Départemental
THOMAS	Monique	Élus AQTA, Vice-présidente déléguée à la Culture et au Patrimoine
EVENO	Thierry	Élus GMVA
HALLEREAU	Eric	GMVA, Directeur Général Adjoint Pôle Environnement et Aménagement
AUGER	Jean-Christophe	GMVA, Vice-Président
LE DELEZIR	René	maire adjoint de Crach, président du GT qualité des eaux
VANNARD	Dominique	maire adjointe à St-Gildas-de-Rhuys, présidente du GT Activités primaires
LAYEC	Alain	Maire de de SAINT GILDAS DE RHUYS, élus GMVA
BOULANGER	Xavier-Pierre	Maire délégué de NOYALO, président GT Biodiversité
GOALLO	René	Mairie de Baden, président du GT Usages du plan d'eau
O'NEILL	Hubert	Mairie Ile-Aux-Moines
FOUCAULT	Luc	PNR, maire de Séné, président du GT stratégie littoral
CHOUIN	Yannick	SIAEP VANNES Ouest
GUILLOTEAU	Jacques Antoine	Villes de Vannes
COUDERC	Noël	Amis chemins de Ronde
AGERON	Patrick	Amis du Golfe du Morbihan
PROVOST	Jean-Claude	Amis du Golfe du Morbihan
GOURET	Philippe	ArmaGolfe
BEZILLE	Guy	Bretagne Vivante
FARDEL	Michèle	Bretagne Vivante
PHILIPPON	Patrick	Bretagne Vivante
FALLET	Frédérique	CAUE
D'HARDIVILLE	Céline	CDPMEM56
LELONG	François	CDPMEM56
MIGNERON	Gabriel	CDPMEM56
QUENTEL	Armand	CDPMEM56
FRANCHET		Clim actions
MEAUDE	Jean-François	Comité départemental olympique et sportif du Morbihan, président
DALMAIS	Anne	Comité départemental de canoë kayak
YANG	Ida	Comité départemental de canoë kayak
VADIER-METRA	Brigitte	Comité départemental du tourisme
MAHEO	Roger	Comité Scientifique/Ramsar golfe du Morbihan, président
BADOUEL	Charlotte	CRC Bretagne Sud
DREANO	Alain	CRC Bretagne Sud
GACHELIN	Sonia	CRC Bretagne Sud
LE GAL	Philippe	CRC Bretagne Sud, président
DERIEUX	Etienne	Eau et rivière de Bretagne
LE MAUFF	Michel	Eau et rivière de Bretagne
COLBOC	Louis-François	FAPEGM
GIRARD	Henri	FAPEGM
FUCHS	Claude	FAPEGM (président)
WALKENAERE	Joël	Fédération départemental des chasseurs du Morbihan
ARNAULD DES LIONS	Guillaume	Fédération des Industries Nautiques
LEBAHY	Yves	Géographe
HAVARD	Danielle	Morbihan Energies
LABEYRIE	Laurent	Océanologue, clim actions
BEGUIER	Irene	PNR
CASSE	Monique	PNR
PASCO	Ronan	PNR
PILOT	Joël	PNR
HENOCQ	Jean-René	SNSM Golfe du Morbihan
BRIENS	Jean Claude	UNAN56
CLAUDEL	Patrick	UNAN56